

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 18

Nombre de suffrages : 25

Date de convocation

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etai(en)t présents :

Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procurat ion(s) :

Mme BERNARD Anita donne pouvoir à M. SCHMUTZ Alain, M. BERNARD Ludovic donne pouvoir à Mme GUICHETEAU Magalie, Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, M. HERITEAU Antoine donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent, M. MARTINEAU Bernard donne pouvoir à M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile donne pouvoir à Mme RAVAUD Céline, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, M. HERITEAU Antoine, M. MARTINEAU Bernard, Mme RANTIERE Charlene, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PASQUEREAU Johann

Numéro interne de l'acte : D07_10_2024

Objet : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 15 MAI 2024

Monsieur le Maire indique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) mise en place pour la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges s'est réunie le 15 mai 2024 et a rendu ses conclusions pour les sujets suivants :

Les charges constatées sur 2023 au titre de la mise en œuvre des services communs avec les 10 Communes du territoire, pour les services juridiques, système d'information et assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Pour la Commune de Sèvremont, les charges 2023 se répartissent comme suit :

Expertise juridique	1 257,23 €
Développement des Systèmes d'information	6 565,55 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	0 €
Montant forfait	7 822,78 €

(Montant 2022 : 10 305,21 €)

– Les charges transférées au titre du transfert des résidences autonomes (ex-MARPA) vers le CIAS du Pays de Pouzauges, pour les Communes de La Meilleraie-Tillay, de Réaumur, de Saint-Mesmin et de Sèvremont.

Montant 2023 pour la Commune de Sèvremont : 25 250.63 € (identique à 2022).

Le montant issu de ce calcul est proposé en défalque du montant des attributions de compensation de l'année 2019 :

Attribution de compensation 2019	Montant forfait pour la Commune	Attribution de compensation 2024 (à titre indicatif)
519 503.00 €	33 073,41 €	486 429,58 €

Conformément à la procédure et en application des dispositions de l'article 1609 C Nonies V1°bis du Code Général des Impôts, il revient aux Communes membres de délibérer sur les propositions de la CLECT relatives à ces transferts de charges.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 24 septembre 2024, a pris acte de la présentation du rapport de CLECT du 15 mai 2024.

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les propositions de la CLECT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : Pour : 8 ; Contre : 2 ; Abstention : 15.

Le Secrétaire de séance,
Johann PASQUEREAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEVREMONT

Le Maire, Jean-Louis ROY

